

<http://ugtg.org/spip.php?article1588>



# Outre-Mer : les pratiques de Danone, Yoplait, Fanta mises en cause

- Actualité -



Date de mise en ligne samedi 1er octobre 2011

---

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

---

Tout comme il a autorisé l'empoisonnement des Guadeloupéens et Martiniquais au chlordécone par les békés importateurs, puis protégé cette même caste béké en entravant les études scientifiques et les poursuites judiciaires, l'Etat colonial français autorise aujourd'hui la commercialisation de produits surdosés en sucre et fait obstacle à toutes démarches visant à interdire ces pratiques criminelles.

Ci-après un article du quotidien français Le Parisien.



## Outre-mer : les pratiques de Danone, Yoplait et Fanta mises en cause

Les producteurs de yaourts ou de sodas vendent aux Antilles des produits plus sucrés qu'en métropole. Des députés se mobilisent pour mettre fin à des pratiques.

Les habitants des départements d'outre-mer sont-ils victimes des techniques commerciales des géants de l'agroalimentaire ? Pour faire plus de chiffre d'affaires, la plupart d'entre eux rajoutent du sucre dans leurs sodas et laitages (yaourts, etc.) lorsqu'ils les vendent en Guadeloupe, en Martinique ou encore en Guyane.

Débatte le 6 octobre à l'Assemblée nationale, une proposition de loi vise à mettre fin à cette pratique afin de lutter contre l'obésité.

Car les écarts sont stupéfiants. Ainsi, le Fanta Orange (groupe Coca Cola) vendu en Guadeloupe contient 44% de plus de sucre que le même produit à Paris. La différence est de 29,8% pour un pot de yaourt nature sucré de la marque Yoplait et de 26,6% sur les Activia mangue de la marque Danone. « La production laitière outre-mer n'est pas suffisante pour répondre à la demande locale. Les yaourts sont fabriqués à partir d'un fort taux de poudre de lait, plus concentrés en lactose. C'est ce qui explique en partie un taux de glucides plus élevé », se défend-on chez

Danone. Un argument balayé par Victorin Lurel, député et président de la région Guadeloupe, à l'origine de la proposition de loi visant à obliger les industriels à garder la même teneur en sucre partout en France.

### **1 enfant sur 4 en surcharge pondérale**

« C'est une pratique commerciale et marketing qui crée une épidémie d'obésité », dénonce le député. « Un enfant en Guadeloupe qui consomme un yaourt par jour contenant 4 g de sucre supplémentaires en moyenne, par rapport au produit équivalent vendu dans l'Hexagone, a une prise de poids supplémentaire de 0,5 à 1 kg par an », s'indigne Victorin Lurel. Un fléau outre-mer où 25% des enfants et un adulte sur deux sont touchés par des problèmes d'excès de poids.

Soutenue par plus de 90 députés de gauche, cette proposition de loi a une sérieuse chance d'être adoptée. En effet, selon plusieurs sources, le texte a été adopté par la commission des Affaires sociales, aucun député UMP n'ayant voté contre. Mieux, sept parlementaires de droite ont appuyé la démarche. Parmi eux, Yves Bur, rapporteur du budget de la Sécurité sociale. « Je ne vois pas au nom de quoi on peut justifier que des produits lactés soient plus sucrés dans les départements d'outre-mer. Il faut donner un vrai signal aux fabricants », souligne Yves Bur. Contactés, les porte-parole des marques Yoplait, Fanta et ceux de l'industrie agroalimentaires (ANIA) ou encore le ministère de la Santé n'ont pas, hier soir, pu ou souhaité réagir.

**Source :** [Boris Cassel - Le Parisien - Publié le 30.09.2011](#)